

Société Générale Industrielle de Filtration SA : GIF SA
Assemblée Générale Ordinaire
Le Mardi 10 Décembre 2013

Ordre du jour

1. Application des dispositions légales relatives à la cession d'un bloc d'actions de 65,32% du capital social de la Société Générale Industrielle de Filtration
2. Application des dispositions légales relatives à l'acquisition d'un bloc d'actions de 65,32% du capital social de la Société Générale Industrielle de Filtration
3. Information du franchissement par certains actionnaires, des seuils de participations réglementés
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs
5. Ratification de la cooptation d'Administrateurs
6. Quitus aux Administrateurs
7. Nominations de nouveaux Administrateurs
8. Pouvoir pour accomplissement des formalités juridiques.

Société Générale Industrielle de Filtration : GIF
Société Anonyme au capital de 10.268.973 Dinars
Siège social : Route de Sousse KM 35 Grombalia
RC : B139271997 * MF 6874X/A/M/000

PROJET DE RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MARDI 10 DECEMBRE 2013

PREMIERE RESOLUTION: Application des dispositions légales relatives à la cession d'un bloc d'actions représentant 65,32% du capital social de la Société Générale Industrielle de Filtration

L'Assemblée prend acte de la cession d'un bloc de 6 707 748 actions représentant 65,32% du capital social de la Société Générale Industrielle de Filtration défalquée et réalisée comme suit :

- ✓ La Société ARTIMO a cédé 2 621 592 actions, représentant 25,53% du capital de la Société,
- ✓ La Société Immobilière de Développement a cédé 2 295 345 actions, représentant 22,35% du capital de la Société,
- ✓ La Société Entreprises Dalmas et Compagnie a cédé 1 790 811 actions, représentant 17,44% du capital de la Société.

L'Assemblée prend acte de cette information

DEUXIEME RESOLUTION: Application des dispositions légales relatives l'acquisition d'un bloc d'actions représentant 65,32% du capital social de la Société Générale Industrielle de Filtration

L'Assemblée prend acte de l'autorisation donnée par le Conseil du Marché Financier aux Cessionnaires pour l'acquisition d'un bloc de contrôle représentant 65,32% du capital social de la Société Générale Industrielle de Filtration défalquée et réalisée comme suit :

- ✓ M. Bassem LOUKIL a acquis 985 918 actions, représentant 9,6% du capital de la Société,
- ✓ M. Walid LOUKIL, a acquis 985 918 actions, représentant 9,6% du capital de la Société,
- ✓ La Société AURES AUTO SA a acquis 1 314 557 actions représentant 12,801% du capital de la Société,
- ✓ La Société ECONOMIC AUTO SA, a acquis 3 421 355 actions représentant 33,317% du capital de la Société.

L'Assemblée prend acte de cette information

TROISIEME RESOLUTION : Information du franchissement par certains actionnaires, des seuils de participations réglementés

Conformément à la réglementation en vigueur et notamment la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du Marché Financier, le Conseil d'Administration informe l'Assemblée Générale Ordinaire, que la société a reçu, courant l'exercice 2013, les déclarations suivantes de franchissement de seuil :

- ✓ La Société IMMOBILIERE ET DEVELOPPEMENT SARL, agissant seul, a franchi **à la baisse**, le seuil des 20% 10% et 5% du capital, suite à la cession de la totalité des actions et droits de vote lui appartenant,

- ✓ La Société ARTIMO SARL agissant seul, a franchi à **la baisse**, le seuil des 20%, 10% et 5% du capital, suite à la cession de la totalité des actions et droits de vote lui appartenant,
- ✓ La Société ENTREPRISES DALMAS ET COMPAGNIES SARL, agissant seul, a franchi à **la baisse**, le seuil des 10% et 5% du capital, suite à la cession de la totalité des actions et droits de vote lui appartenant,
- ✓ La Société AURES AUTO SA, la Société ECONOMIC AUTO SA, Monsieur Bassem Loukil et Monsieur Walid LOUKIL, agissant de concert, ont franchi à **la hausse** le seuil de 5%, 10%, 20%, 33,33% et 50% du capital :
 - M. Bassem LOUKIL, a franchi à **la hausse** le seuil de 5% du capital suite à l'acquisition de 985 918 actions et droits de vote,
 - M. Walid LOUKIL, a franchi à **la hausse** le seuil de 5% du capital suite à l'acquisition de 985 918 actions et droits de vote,
 - La Société AURES AUTO SA, a franchi à **la hausse**, le seuil des 5% et 10% du capital suite à l'acquisition de 1 314 557 actions et droits de vote,
 - La Société ECONOMIC AUTO SA, a franchi à **la hausse** le seuil des 5%, 10% et 20% du capital suite à l'acquisition de 3 421 355 actions et droits de vote.

L'Assemblée prend acte de cette information

QUATRIEME RESOLUTION : Acceptation de démissions

L'Assemblée Générale Ordinaire, répondant au souhait exprimé par Monsieur Moncef MZABI, accepte sa démission de ses fonctions d'Administrateur de la Société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION : Ratification de la cooptation d'Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le Conseil d'Administration réuni le 09 novembre 2013 a nommé Messieurs Bassem LOUKIL et Walid LOUKIL en tant que des nouveaux administrateurs de la société GIF SA, en remplacement des administrateurs démissionnaires Messieurs Mzoughi MZABI et Mohamed Sadok MZABI et ce, pour la période restante du mandat de ces derniers approuve et ratifie cette cooptation sans réserves ni restrictions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION : Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne quitus pur, simple et entier aux membres sortants du Conseil d'Administration pour la période de leurs mandats.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION : Nominations de nouveaux Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'élargir le nombre des Administrateurs de la Société en le portant de Cinq à Six membres, et décide de nommer :

- ✓ La Société ECONOMIC AUTO SA représentée par son Directeur Général Monsieur Anis MAJOUJ en tant que nouvel administrateur de la Société,

- ✓ La Société AURES AUTO SA représentée son représentant permanent Monsieur Ahmed Amine KSENTINI en tant que nouvel administrateur de la Société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

HUITIEME RESOLUTION : Pouvoir pour accomplissement des formalités juridiques

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à toute autre personne désignée par lui pour l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....